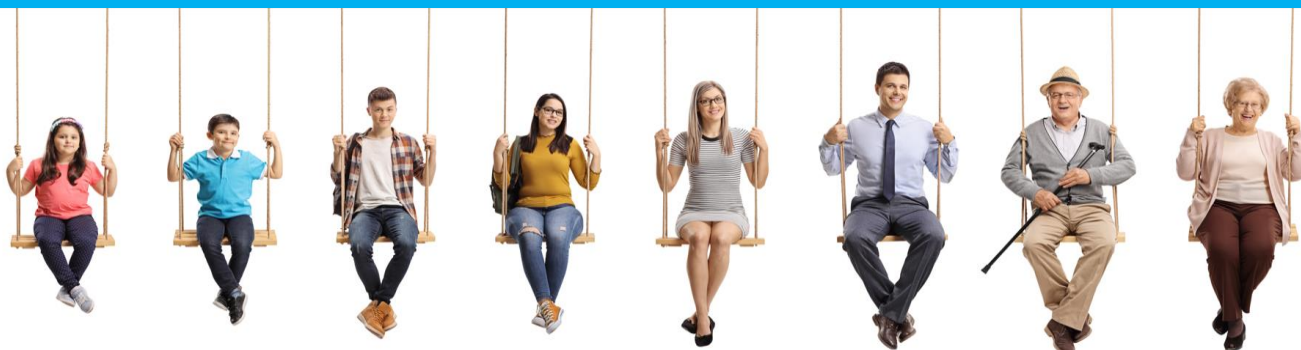


MANIFESTE DES PLUS ÂGÉS



Crédit : Ljupco Smokovski / adobe stock

Contribution de la FIAPA aux élections du Parlement européen (juin 2024) **“No one should be left behind”**

À l'approche des élections européennes des 6-9 juin 2024, la Fédération Internationale des Associations de Personnes Âgées – FIAPA, exhorte et encourage les partis politiques européens à prendre les mesures nécessaires pour accompagner le vieillissement de la population dans l'Union européenne.

Les données statistiques sont claires : Eurostat estime que d'ici à 2050, le nombre de personnes âgées de 75 à 84 ans dans l'UE augmentera de 56,1 %, tandis que le nombre de personnes âgées de 65 à 74 ans augmentera de 16,6 %.

Nous sommes confrontés à un défi démographique considérable en Europe et dans le monde. Il est essentiel de s'y préparer dès maintenant et de donner plus de visibilité aux personnes âgées. La pandémie de Covid-19 a notamment mis en lumière les situations d'isolement et de solitude, les risques accrus de maltraitance ainsi que la grande capacité de résilience de plus âgées. Cette crise sanitaire nous a également enseigné que de nombreux apprentissages peuvent être tirés de cette expérience.

Pour faire face à ce défi, FIAPA souhaite sensibiliser le monde politique et institutionnel aux principales actions et initiatives en faveur des personnes âgées qui doivent être mises en œuvre et/ou réactivées au niveau européen, national, régional et local, sans oublier notre engagement au niveau international (ONU, Conseil de l'Europe, UNESCO...).

Quelles sont nos valeurs ?

La FIAPA défend les droits fondamentaux des personnes âgées et plaide pour la reconnaissance de ces droits dans le cadre des droits de l'homme.

La Fédération et ses partenaires sont en faveur d'un nouvel instrument juridiquement contraignant qui clarifie la nature des droits des personnes âgées, garantissant leur accès sans limite ni contrainte à ces droits. Ces droits seraient ainsi regroupés dans un document unique, reconnaissant également les nouveaux défis spécifiques liés au vieillissement et servant de moyen de lutte contre la discrimination afin d'éradiquer les stéréotypes négatifs liés à l'âge.

Pour cela, **un changement de paradigme s'impose garantissant une participation active à tous les stades des politiques engagées et s'adaptant à toutes les évolutions quantitatives et qualitatives du grand âge, tant dans le présent comme dans l'avenir. Néanmoins, nous souhaitons qu'une précaution extrême soit prise afin d'éviter toute stigmatisation liée à l'âge.**

Quels sont les défis ?

- 1**
Lutter contre « l'âgisme »
- 2**
Garantir la participation active des personnes âgées
- 3**
Investir dans le capital humain
- 4**
Adapter l'habitat humain et les services associés
- 5**
Favoriser l'autonomie et faciliter l'accès aux soins de santé
- 6**
Investir dans les innovations technologiques pour prévenir les fractures numériques
- 7**
Promouvoir la gestion publique de la non-autonomie
- 8**
Créer la fonction du Médiateur européen pour les droits des personnes âgées
- 9**
Garantir des pensions suffisantes pour permettre une vie décente
- 10**
Développer un langage inclusif pour protéger les personnes âgées

Quel avenir voulons-nous ?

NOUS FAISONS DES PROPOSITIONS

Il est nécessaire de mettre en place des actions partagées et participatives, définies et planifiées avec la participation directe et active des personnes âgées et de leurs associations de protection et de représentation. Cela vise à assurer l'adaptation de la société et des services aux besoins des personnes âgées, en facilitant leur accès, tant direct que numérique. Cela peut être réalisé par le biais d'actions intergénérationnelles et de la formation continue.

Il est également essentiel de favoriser simultanément les opportunités de rencontre, de socialisation et d'inclusion sociale des personnes âgées, en portant une attention particulière aux personnes fragiles et non autonomes ainsi qu'au système de soins qui leur est dédié. Il convient d'éviter toute forme de discrimination, de solitude, d'abandon et de marginalisation, tout en renforçant la cohésion sociale.

Il est nécessaire de mettre en œuvre des politiques de prévention dans le domaine de la santé et de diffuser une culture du mouvement, de l'importance de modes de vie corrects et d'une alimentation saine. Cela vise à promouvoir et à soutenir le vieillissement actif et la socialité à tous les âges de la vie. Il est également important de promouvoir une culture du don dans les deux sens, des jeunes générations vers les plus âgées et inversement.



NOUS APPELONS À

PROPOSITIONS

1. Lutter contre « l'âgisme »

La lutte contre l'âgisme doit être intégrée à tous les niveaux de la société afin de mettre en place des moyens d'action efficaces contre cette forme de discrimination. **Elle doit devenir une cause politique à la fois nationale et européenne.**

Selon l'OMS¹, il a été démontré que trois stratégies visant à réduire l'âgisme sont efficaces : les politiques et la législation, les activités éducatives et les interventions favorisant les contacts intergénérationnels.

- **Renforcer** les droits existants des personnes âgées sans les stigmatiser,
- **Instaurer** des nouveaux droits dans les secteurs en rapide évolution tels que la transition numérique, mobilité, habitat, changement climatique, transition écologique, etc.
- **Sensibiliser** régulièrement tous les publics à travers des campagnes d'information, des formations, des programmes éducatifs, etc., dans une dynamique intergénérationnelle,
- **Créer** un cadre juridique cohérent qui permette et rende effective la reconnaissance de la capacité de la personne à décider par elle-même,
- **Mettre en place** des mécanismes de protection efficaces pour prévenir et lutter contre la maltraitance des personnes âgées¹ que ce soit à domicile, en institution ou dans la communauté,
- **Inverser** la charge de la preuve : ce n'est pas à la personne âgée de prouver la faute, mais à l'agresseur de prouver qu'il ne l'a pas commise,
- **Créer** un observatoire européen des maltraitances.
- **Mettre en place** une commission de travail sur la terminologie du grand âge dans le but de lutter contre toute appellation stigmatisante et discriminante à l'encontre des plus âgées, et de favoriser le changement de paradigme souhaité. Cette commission devra réfléchir à une terminologie plus positive, inclusive et participative, valorisant les compétences de la personne âgée, le maintien de sa dignité et de son libre-arbitre.

2. Garantir la participation active des personnes âgées – Du « participatif symbolique » au « participatif réel et inclusif »

Face aux dérives de nos sociétés non inclusives et non participatives, il est urgent de faire émerger des formes nouvelles de communication, de solidarités actives parfois inédites, de lutter contre toutes les discriminations et de prévenir l'isolement social.

- **Encourager** la participation active des personnes âgées dans le processus de prise de décision, en leur donnant la possibilité de s'exprimer sur les politiques qui les concernent,
- **Sensibiliser** les publics aux volontés des personnes âgées et à leurs besoins en mettant en place des campagnes d'expression, d'information et de formation ; le capacitaire doit succéder au déficitaire,
- **Rendre** les environnements accessibles (vote, éligibilité, assistance, compréhension...) afin de **faciliter** un engagement actif et participatif.

3. Investir dans le capital humain

La complexité de prolonger la vie active pour les personnes âgées implique des ajustements tant sur le plan économique que social.

- **Permettre** aux personnes âgées d'être actives le plus longtemps possible (logistique) et **développer** de nouvelles compétences (formation) afin de **contribuer** au monde du travail et à la vie en société, y compris par le bénévolat,
- **Préparer** le parcours de départ à la retraite en prenant en compte les aspects financiers, patrimoniaux, sociétaux, familiaux, psychologiques et sanitaires),
- **Encourager** le maintien et l'accès à l'emploi pour les personnes âgées qui le souhaitent.

¹ La maltraitance des personnes âgées peut revêtir différentes formes, qu'il s'agisse d'inattention physique, de violence verbale, d'emprises et de privation financière, ou même de négligence médicale et d'abus de faiblesse.

4. Adapter l'habitat humain et les services associés

La sensibilisation à l'importance de l'adaptation de l'habitat et des services pour les personnes âgées est cruciale, non seulement pour lutter contre l'isolement en favorisant leur mobilité et leur rythme, assurer leur confort, mais aussi pour optimiser les ressources existantes.

5. Favoriser l'autonomie et faciliter l'accès aux soins de santé

Prévenir les risques d'accident de la vie. Garantir un accès équitable et abordable à des soins de santé de qualité pour toutes les personnes âgées en situation de vulnérabilité, en veillant à ce qu'elles puissent bénéficier de services médicaux, de soins à domicile et de réadaptation appropriés.

6. Investir dans les innovations technologiques pour prévenir les fractures numériques

Les différentes crises survenues au cours des quinze dernières années ont accéléré et contraint à des changements parfois radicaux, poussant à repenser récemment les écosystèmes de divers secteurs (écologique, industriel, culturel, etc.) avec une approche axée sur la résilience. Cependant, le chemin vers ces transitions se fait souvent sans tenir compte de tous les publics. En particulier, la transition numérique déshumanise certaines activités (administratives, bancaires, télécommunications, etc.) en créant une nouvelle forme d'exclusion (fossé numérique- digital gap).

7. Promouvoir la gestion publique de la non-autonomie

La protection de la non-autonomie doit être reconnue comme une responsabilité publique. Un aspect commun à la plupart des réformes adoptées par les pays européens au cours de la dernière période est d'avoir considéré l'assistance aux personnes non autonomes comme un secteur distinct de l'État-providence, en lui attribuant un rôle spécifique et indépendant, qui s'ajoute et s'articule avec les

- **Favoriser** la construction et/ou la rénovation de logements adéquats prenant aussi en considération la solidarité intergénérationnelle (*co-housing*),
- **Renforcer** le concept de « villes amies des aînés » en améliorant l'accessibilité des transports, des commerces de proximité, la sécurité, etc...) et réfléchir à intégrer le concept de « La ville du ¼ d'heure »,
- **Penser** les politiques publiques et les transitions en cours dans « l'économie des séniors » (*Silver economy*) en favorisant une approche d' « intégration » de tous.
- **Promouvoir** la recherche et le développement de traitements spécifiques pour les maladies qui peuvent affecter les plus âgés,
- **Encourager** la prévention et la promotion de modèles de vie sains et respectueux dès le plus jeune âge notamment rn ce qui concerne l'alimentation, les activités sportives, etc.
- **Renforcer** les politiques et les initiatives visant à favoriser l'autonomie et les initiatives des personnes âgées,
- **Envisager** ou **renforcer** des politiques spécifiques pour contrer l'isolement social et la solitude dans les zones urbaines et rurales ; l'accessibilité doit être un chantier prioritaire.
- **Fournir** des alternatives non numériques accessibles à tous, au moins pour les services de base, tout en proposant les opportunités offertes par le numérique.
- **Prévenir et combler** la fracture numérique en investissant dans la création d'outils adaptés et en proposant des formations adéquates à tous les âges.
- **Construire** un système unitaire par le biais d'un suivi qui prend en compte conjointement toutes les interventions qui s'y rapportent et évalue de la condition de non autosuffisance. Cela implique de simplifier la surabondance actuelle d'évaluations sans lien entre elles.
- **Introduire** de nouveaux modèles d'intervention basés sur la proximité, tels que des services à domicile spécifiquement conçus pour les personnes non autonomes, des services résidentiels adaptés aux besoins des personnes âgées non autonomes, ainsi que des contributions économiques dédiées à une logique domiciliaire.

systèmes de services et d'interventions sanitaires, sociales et d'assistance qui existent déjà.

8. Créer la fonction de médiateur européen pour les droits des personnes âgées ou une équipe de médiateurs

Le vieillissement de la population européenne est susceptible d'accroître le nombre de personnes âgées exposées à la vulnérabilité et à la discrimination. Dans ce contexte, la création de la fonction de Médiateur européen pour les droits des personnes âgées peut constituer un pas en avant dans la protection et la promotion du bien-être de ce groupe de population.

L'Union européenne dispose de nombreux instruments pour la protéger, mais nous pensons que la présence d'un garant "unique" pourrait être importante dans le dialogue avec les autres garants nationaux, en partageant les expériences, les problèmes et les questions. Par ailleurs, un groupe composé de garants de différents États membres, capable de prendre en compte les spécificités et les défis liés au vieillissement présent dans chaque nation, peut également être un instrument valable.

9. Garantir des pensions suffisantes pour mener une vie décente

Il s'agit d'un défi complexe qui nécessite un engagement à long terme et une action synergique de la part des différents acteurs institutionnels. L'allongement de l'espérance de vie et la diminution du nombre de personnes qui cotisent font peser une charge de plus en plus lourde sur les systèmes de pension.

Nous pensons que l'introduction de mesures de soutien au revenu pour les personnes âgées dont les pensions sont insuffisantes est nécessaire et ne peut être reportée.

Les retraités dépendent la majeure partie de leurs revenus en biens et services, ce qui contribue à soutenir l'économie de tous et à soutenir une

- **Améliorer** en urgence les conditions de travail et les salaires des professionnels intervenants dans l'accompagnement à domicile
- **Soutenir** les différents acteurs impliqués, à savoir les aidants familiaux, les assistants familiaux (" aidants "), les services de soins palliatifs et les personnes âgées présentant des situations de handicap préexistantes ;
- **Utiliser** une méthode constructive qui garantisse la transparence dans la rédaction des textes des décrets afin qu'ils soient clairs et compréhensibles en termes de contenu et de justification et éviter les expérimentations inutiles, étant donné que les interventions à effectuer sont connues depuis un certain temps.

- **Créer** la fonction de Médiateur européen pour les droits des personnes âgées.

- **Introduire** des mesures de soutien au revenu des personnes âgées dont les pensions sont insuffisantes ;



véritable Silver Economy. Si les pensions sont suffisantes, les personnes âgées peuvent continuer à dépenser et à contribuer à la croissance économique. Pour maintenir cette dynamique, les pensions doivent être ancrées à la valeur réelle du coût de la vie et pas seulement indexées sur les valeurs de l'inflation.

Nous pensons également qu'il est nécessaire de préparer les personnes âgées de demain à l'avenir en diffusant une culture du vieillissement parmi ceux qui ne sont pas encore entrés dans une phase de sénescence, mais qui devront un jour affronter ce moment de la vie, notamment du point de vue de la subsistance et de l'indépendance économique. Tout cela grâce à une plus grande culture des pensions complémentaires.

10. Développer et promouvoir un langage inclusif pour protéger les personnes âgées

Il est impératif de promouvoir une lutte culturelle en faveur d'un langage aussi inclusif que possible lorsqu'il s'agit de parler des personnes âgées et de communiquer avec elles.

Cela peut se réaliser en lançant des campagnes d'information massives dans les écoles, sur les lieux de travail et dans les médias, tout en apprenant continuellement aux gens à :

- éviter les termes infantilisants ou condescendants à l'égard des personnes âgées ;
- reconnaître les capacités et l'autonomie des personnes âgées ;
- ne pas supposer que les personnes âgées sont incapables de comprendre ou d'accomplir certaines tâches ;
- donner aux personnes âgées le temps de s'exprimer et de participer aux conversations ;
- ne pas utiliser de stéréotypes négatifs à l'égard des plus âgés ;
- ne pas associer les personnes âgées à la fragilité, à la dépendance ou à la démence.

- **Promouvoir** des campagnes culturelles afin d'introduire un langage inclusif lorsqu'il s'agit de parler des personnes âgées et de communiquer avec elles.

***“Regardez-nous et regardez-vous !
Mettons ensemble toutes nos expériences et nos attentes !
Regardons les questions posées par les différentes générations !
Mettons en commun ce qui nous angoisse et ce qui nous stimule pour relever les défis actuels et à venir”.***

